



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC :
ÉTALAGES – CHEVALETS –
PRÉSENTOIRS ET APPAREILS DE DISTRIBUTION –
RÔTISSOIRS – CYCLES – TERRASSES – PLANCHES À VOILE

Date de réception du dossier :

Nom de l'établissement :

Adresse :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Courriel :

Type d'activité :

N° registre du Commerce :

Forme juridique (SA, SARL, ...) :

Propriétaire du fonds de commerce

NOM et Prénom :

ou NOM de la société :

Adresse :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Courriel :

Gérant ou exploitant

NOM et Prénom :

Adresse personnelle :

Propriétaire des murs

NOM et Prénom :

Nom de la société (s'il y a lieu) :

Adresse :

Personne chargée d'acquitter la redevance

NOM et Prénom :

Qualité :

Pièces et renseignements à fournir (obligatoirement)

- Le K bis émanant du greffe du tribunal de Commerce de moins de 3 mois,
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation de moins de 3 mois, attestant qu'elle couvre l'occupation du domaine public.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité



ATTENTION

* Aucune autorisation ne sera délivrée ou renouvelée sur les trottoirs dont la largeur est inférieure à 2, 20 m.

* Dans tous les cas, un cheminement continu, libre de mobilier urbain, d'une largeur de 1, 60 m doit être assuré.

DEMANDE D'AUTORISATION

Je soussigné(e), Madame, Monsieur agissant en qualité de sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public :

- Une terrasse de café
- Une terrasse de restauration
- Un étalage
- Un chevalet identique à l'année précédente
- Un présentoir Création
- Un appareil de distribution Modification
- Une rôtissoire Extension
- Des deux ou trois roues Changement de propriétaire
- Un appareil de fabrication de crêpes, gaufres, etc. Autre (préciser) :

- Pour la période du : au
- Pour la saison :
- Régulièrement (indiquer jours d'occupation) :

DÉTAIL DES INSTALLATIONS SOUHAITÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Étalage / Chevalet / Présentoir / Appareil de distribution / Rôtissoires / 2 ou 3 roues / Autres
Nature des produits présentés à la vente :

.....
.....

Longueur de la façade de l'établissement : m

Largeur du trottoir : m

ÉTALAGE

Dimension : Longueur : m - Largeur : m - Hauteur : m

Matériaux utilisés : Couleur :

CHEVALET

Nombre :

Matériaux utilisés : Couleur :



DISTRIBUTEUR DE BOISSONS

Chaudes

Froides

Nombre :

Appareil(s) utilisé(s) :

PRÉSENTOIR

Nombre :

Dimensions : Longueur : m - Largeur : m - Hauteur : m

Matériaux utilisés :

ROTISSOIRES

Typologie électrique : Broches Balancelles Autres (indiquer) :

Dimensions : Longueur : m - Largeur : m - Hauteur : m

Fréquence d'occupation hebdomadaire : nombre de jours par semaine et indiquer les jours :

CYCLES

Typologie : Bicyclettes

Motocyclettes

3 roues

Nombre de cycles exposés à la vente utilisés pour livraison professionnelle :

TERRASSES

Dimension utilisée : Longueur : m Largeur : m

Nombre de tables : Couleur : Matériaux de fabrication :

Nombre de chaises : Couleur : Matériaux de fabrication :

Nombre de porte-menus : Couleur : Matériaux de fabrication :

Nombre de parasols : Couleur : Matériaux de fabrication :

Dimensions des parasols : Circonférence : Hauteur :

Nombre de points d'éclairage :

JARDINIÈRES

Nombre : Couleur : Longueur : m - Largeur : m - Hauteur : m

Matériaux utilisés :

PLANCHES A VOILE

Dimensions : Longueur : m - Largeur : m - Hauteur : m

AUTRES (préciser) :



Droits et redevance d'occupation du domaine public (délibération du 28 juin 2023) :

Type d'installation		Quantité	Durée	Total à payer
Occupation permanente du domaine public (terrasses, jardinières...)	48.00 €	par m ² et par an		
Occupation éphémère du domaine public (terrasses, jardinières...)	2.00 €	par m ² et par semaine		
Dispositifs publicitaires (chevalets, présentoirs)	33.40€	<50 m ²		
	16.70 €	>50 m ²		
Régularisation de dossier	60.00 €			
Montant total du règlement :				
(sous réserve de modifications validées ou constatées par les services municipaux)				

AVERTISSEMENT

- Les autorisations délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce,
- Elles ne sont ni transférables, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé,
- En cas de vente du commerce, le cédant s'oblige à en informer la mairie et à informer le preneur de son obligation de demander une autorisation d'occupation de l'espace public à des fins de commerce,
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent,
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel à la fermeture de l'établissement,
- L'étalage, la terrasse, les appareils électriques (rôtissoires, distributeurs de boissons (chaudes ou froides), de glace etc...) doivent être nettoyés quotidiennement et maintenus en état continu de propreté et de sécurité et les installations électriques régulièrement entretenues,
- La responsabilité du gérant est engagée s'il est à l'origine de dégradations, de salissures, de nuisances sonores, d'atteinte à la dignité humaine sur la voie publique,
- Toute occupation de l'espace public doit être conforme à la loi et aux règlements locaux en vigueur.



ENGAGEMENT

Madame, Monsieur s'engage à avertir la mairie de toute modification des dates ou d'aménagement de l'installation.

L'émission du titre de recette reprendra les termes de l'autorisation et les éventuels changements valides par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature), et ce sans modification ou annulation a posteriori.

Le non-respect de cet engagement induira à verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

Le pétitionnaire s'engage à informer la mairie par lettre recommandée de la cession de son commerce et à informer le preneur de son obligation de demander une autorisation d'occupation du domaine public à des fins de commerce pour toute installation.

Fait à Plouharnel,..... le

« Lu et approuvé »

Le propriétaire du fonds de commerce

NOM :

Prénom :

Signature